

des paroisses ; il accordait aux communes la permission de révoquer en tout temps leur curé et d'en nommer un nouveau ; le placet était exigé pour tout acte pontifical et épiscopal ; les curés étaient tenus de lire en chaire tous les actes de l'autorité civile ; enfin on défendait aux évêques de Côme et de Milan d'exercer leur juridiction dans le Tessin, défense que le gouvernement fédéral sanctionna le 12 juillet 1859. Depuis lors, le canton du Tessin se trouve officiellement en dehors de la hiérarchie catholique, et toutes les avances de Pie IX pour faire cesser cette situation navrante, furent repoussées. Tous ces faits sont longuement exposés dans un mémoire adressé en 1871 par tous les évêques de Suisse, à la Diète fédérale.

A l'époque où parut ce remarquable mémoire, on était au lendemain des définitions du Concile du Vatican, et la persécution, dont nous allons faire succinctement l'histoire, allait s'étendre à toute la Suisse.

Le prétexte fut vite trouvé pour entamer la lutte. Une dizaine de mauvais prêtres sur 675 que comptait alors le diocèse de Bâle, protestaient bruyamment contre l'infailibilité du Pape. Mgr Lachat, après avoir temporisé aussi longtemps que possible, se vit forcé d'interdire les deux plus compromis. Ce fut le signal de la campagne ; et sur les neuf cantons qui composent le diocèse de Bâle, deux seulement, Lucerne et Zug, restèrent fidèlement attachés au premier pasteur du diocèse. Les choses marchèrent rondement. Le 17 janvier 1873, cinq cantons destituèrent l'évêque de Bâle ; le 16 avril, il est expulsé de son évêché ; le 18 septembre, on interdit au clergé du Jura bernois, au nombre de 72 prêtres, toute fonction ecclésiastique, parcequ'ils ont protesté en faveur de leur évêque ; et le 12 décembre, le conseil fédéral rompt tous rapports diplomatiques avec Rome.

Voici la situation religieuse du Jura bernois, à la fin de 1873 : culte catholique supprimé dans 76 paroisses et ne pouvant s'exercer que dans les granges et les hangars ; prêtres chassés des églises, des presbytères, des écoles, des hôpitaux, et sous les plus futilles prétextes, emprisonnés et jetés pêle-mêle avec les pires malfaiteurs. Comme toutes ces tracasseries ne suffisaient pas pour faire reconnaître les prêtres intrus, un décret du 31 janvier 1874 expulsa du canton de Berne tous les prêtres fidèles, au nombre de 87.

(A suivre).